



**Compte-rendu de la CAPD des Landes
du mardi 4 septembre 2018
Mouvement 4ème phase**

Représentants de l'Administration présents : M. Pham (IA-DASEN), Mme Nguyen (Secrétaire générale) M. Weber (IA-adjoint) ; les IEN : Mmes Lebrat, Joubert, Hourmat ; MM., Combes, Gennerie, Zieba (nouvel IEN de Mimizan Pays de Born); Mmes Pradonne, Ledoux, Esquerdo du Service des Personnels Enseignants

Représentants des Personnels : Isabelle Benquet et Fabrice Duboué (SNUDI-FO, titulaires) ; les représentants du SNUipp-FSU et du SE-UNSA.

Début de la CAPD: 14 heures 45

- **Déclarations liminaires** (Déclaration du SNUDI-FO 40 en pièce jointe)
- **Réponses de l'IA-DASEN**

➤ **Les élèves sans accompagnement AVS :** En ce qui concerne l'accompagnement des élèves en situation de handicap, il sera toujours difficile d'avoir un accompagnant pour chaque élève ayant une notification au jour de la rentrée. Cela tient à la nature des contrats (il faudrait qu'ils soient plus rapides à mettre en place ; il faudrait peut-être étaler leur signature dans l'année...). Des efforts significatifs ont été faits : plus de contrats AESH et moins de contrats aidés.

Commentaires du SNUDI-FO. Les chiffres nationaux sont éloquentes : 10 900 postes d'AESH créés, mais 20 000 contrats d'AVS en contrats aidés supprimés, soit des milliers de personnels précaires mis au chômage et des milliers d'heures en moins pour l'accompagnement des élèves handicapés .

➤ **Embauche d'enseignants contractuels :** Il manque de ressources d'enseignants pour l'Occitan. C'est indéniable. Mais nous ne sommes pas dans l'optique de recourir à d'autres contractuels pour les enseignements au primaire.

Commentaires du SNUDI-FO : si la convention avec le Rectorat et la Région était revue (enseignement de l'occitan au même titre que l'anglais et l'espagnol, soit quelques heures par semaine), il y aurait certainement plus de candidats et moins de désorganisation dans les écoles. Le SNUDI-FO continue à revendiquer l'abandon des classes bilingues « occitan » et œuvre en cela auprès des autorités compétentes.

➤ **Convocation et présence des suppléants en CAPD :** il est important que les représentants du personnel se forment mais il n'est pas essentiel que tous les suppléants soient systématiquement présents. On ne les empêchera pas de venir mais leur absence posera des problèmes en terme de remplacement. Des convocations seront de nouveau éditées pour eux, de manière anonymée,

mais l'IA-DASEN demande aux organisations syndicales d'être raisonnables quant à leur participation.

- **Incendie de l'école de St Sever** : le choix de l'utilisation des locaux de l'école privée a été la solution la moins onéreuse et celle qui permettait les meilleures conditions d'accueil en cette rentrée. Les collègues ont été consultés. Les PES s'étant investies dans la mise en place de leur classe dans cette école ont été abattues dans un premier temps mais elles sont satisfaites de leurs nouvelles conditions d'accueil d'après l'IEN de la circonscription. A savoir que les classes du cycle 2 et de l'ULIS sont accueillies dans une aile de l'école privée et que les classes des cycles 3-4 sont accueillies au collège.
- **Les évaluations au CP et CE1** : le DASEN n'a pas entendu parler du classement des écoles évoqué dans une des déclarations et cela ne lui semble pas à l'ordre du jour.
- Le souci de transparence et d'informations des organisations syndicales est légitime.

Présentation de la nouvelle organisation de la DSDEN par la secrétaire générale

La gestion des personnels, des structures et des moyens est resserrée autour de quatre services.

L'organigramme sera publié sur le site de la DSDEN d'ici quelques jours.

Point sur les INEAT/EXEAT

Le point est fait sur les INEAT/EXEAT durant l'été.

L'IA-DASEN a contacté plusieurs DASEN pour des EXEAT possibles mais sa démarche n'a pas porté ses fruits, certains départements concernés étant déficitaires.

Jusqu'à quand les personnes ayant obtenu un EXEAT auront-elles une réponse pour leur INEAT dans les Landes ? Dans un premier temps, l'intérêt du service a été privilégié mais il faudrait que cela soit fait dans les 10 jours.

Pour ce qui concerne un EXEAT vers le 64 qui semblerait pouvoir être accepté, qu'en est-il ? Le DASEN rencontre son homologue au lendemain de cette CAPD.

La CAPD s'accorde sur le nom des collègues qui se verront accorder leur EXEAT en cas d'accord avec le 64. La question qui se pose ici est : cette phase est-elle un ajustement par rapport aux permutations ou garde-t-on le barème des permutations informatisées ?

La liste de trois noms est établie en fonction des critères formulés lors de la CAPD du 4 juillet, soit un classement selon le barème des permutations.

Demandes de révision d'affectation

Il est étudié en premier le cas des enseignants sans poste (en reprise d'activité), ensuite le cas des changements d'affectation (modifications apportées aux postes initiaux), enfin les

demandes de révision d'affectation. La discussion s'engage sur l'aspect inégalitaire de ces demandes de révision. La question qui se pose en cette CAPD est celle de l'injustice que cela entraîne entre ceux qui la font et ceux qui ne la font pas. Cette phase pourrait être tout simplement interdite ou rendue impossible. Pour le DASEN, cela permet de résoudre à la marge certaines situations très problématiques. Mais c'est une situation très embarrassante, tout le monde en convient.

Commentaire du SNUDI-FO 40 : c'est pour cela que le SNUDI-FO 40, chaque fois qu'il a été contacté, a conseillé de faire cette demande. A l'administration de dire si elle peut y répondre favorablement ou non. La CAPD s'interroge sur les critères à retenir. Les collègues bénéficiant d'un INEAT sont d'emblée écartés des demandes de révision (sauf une par nécessité de service). Ensuite, le barème est pris en compte, croisé avec la situation familiale. Les nécessités du service entrent en compte également, notamment la préservation des affectations sur la circonscription de Mimizan-Pays de Born, afin de ne pas implanter trop de TR à l'année sur ces postes vidées de leur titulaire.

Au sujet des critères pris en compte pour les affectations du 20 juillet (postes de TR surnuméraires), ces postes ont été créés en fonction des besoins exprimés l'année passée en terme de remplacement.

Hors-classe

Le Ministère a octroyé deux nouvelles promotions.

Questions diverses

- **Calendrier prévisionnel de Formation Continue** : il est transmis aux organisations syndicales. Il manque encore les formations Maths et Français des circonscriptions et quelques autres. L'IEN en charge de la formation (Mme Hourmat) reconnaît qu'il est difficile de planifier des formations vu le manque de CPC nommés.

Commentaire du SNUDI-FO : le manque d'attractivité de ces postes avait déjà été souligné lors de la CAPD du 4 juillet. Cela pose le problème de l'évolution de ces missions... Le SNUDI-FO milite pour un retour à une véritable fonction de conseiller pédagogique en phase avec le terrain. Tout comme il revendique un retour à une formation sous forme de véritables stages en dehors de la classe, permettant des échanges entre collègues et formateurs, un temps de recul sur ses pratiques et du temps pour souffler aussi. Son action auprès du Ministère va dans ce sens.

- **Formations des néo-directeurs**. Elles sont organisées sur le temps de classe. Un module a eu lieu en juin ; un deuxième les 13 et 14 septembre ; et un autre du 1^{er} au 5 octobre. Il restera 3 journées en fin d'année. Pour les directeurs nommés à TP, 6 heures ont déjà été faites + 6 heures en septembre ; cette formation prendra la forme d'une « Foire aux questions ».

En ce qui concerne la formation continue, le groupe de pilotage se réunit demain. On envisage des inscriptions en deux temps (fin septembre pour le cycle 1 et début octobre pour les autres) **pour ceux qui ont un choix à faire**. Les thèmes sont imposés par le Ministère, mais il n'y aura pas de modules livrés clés en main ; chaque IEN fera une collecte de documents et les présentera en formation. Pour le

cycle 2 : construction du nombre et amélioration en lecture de la transition GS-CP ; pour le cycle 3 : fractions et décimaux et compréhension des textes hybrides, polymorphes... Les inscriptions se feront sur SOFIA, les convocations arriveront sur les boîtes mail professionnelles.

Commentaire du SNUDI-FO : ces formations ne sont plus que des commandes ministérielles, répondant bien peu aux besoins des collègues sur le terrain. Ah, la différenciation ne fonctionne vraiment que dans un sens !!

- **Formation ASH.** Pour les non spécialisés nommés en ASH : 2 journées fin septembre + suivi par les CPC + CPC ASH. Pour ceux qui ont un poste ne correspondant pas à leur spécialité, la formation sera organisée en fonction du recensement qui va être lancé.
- **Calendrier des Instances** : les organisations syndicales demandent un calendrier trimestriel dans la mesure du possible.
- **Situation des T.R. rattachés à une école fonctionnant sur 4 jours** : s'ils ne sont pas prévenus le mardi après-midi dernier délai, ils ne remplacent pas le mercredi. Ce point sera rappelé aux secrétaires de circonscription.
- **Une OS demande à obtenir la liste des candidats aux formations MIN** (modules d'initiative nationale), faute de tenue de la CAPD qui aurait réglementairement dû se tenir.
- **Le SNUDI-FO 40** demande une liste mise à jour des enseignants et des postes auxquels ils sont rattachés.
- **Une OS demande le point sur le surnombre** en ce début d'année scolaire. Il est difficile pour l'administration de répondre car ce nombre fluctue quotidiennement.

Clôture de la CAPD : 17h30

**Isabelle Benquet (06 84 73 93 43) et Fabrice Duboué (06 22 36 84 12),
Représentants titulaires à la CAPD des Landes**

☛ **Pour toute précision, information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'un des deux représentants FO présents à cette CAPD.**

4 clics
pour vos revendications
4 clics
pour reconquérir vos droits
du 29 novembre au 6 décembre



CTM / CTA / CAPA -CAPD / CAPN : renforcer la représentativité de FO